

LES DAMNES DE LA TERRE

Hormis le temps, il y a encore un autre moyen de produire de grands changements, et celui-ci est la force. Lorsque le premier est trop lent, le second anticipe souvent la chose.

G.C. Lichtenberg

L'homme aux écus ne connaît « la réalisation des forces essentielles de l'homme [...] que comme la réalisation de sa monstruosité, de son caprice et de ses lubies arbitraires et bizarres. »

K. Marx

Douze longues nuits illuminées de feu, tâchées de sang. Pendant ce temps-là, sans doute paralysés par la trouille¹, les tâcherons du concept, toujours prêts à voler au secours de ceux qui les paient, rattachaient leurs godasses en tremblant ; effrayés², incapables de fourbir ne serait-ce qu'un embryon de réflexion, les journalistes vedettes comptaient et recomptaient le nombre de voitures brûlées en s'emmêlant les doigts dans leurs calculettes ; tous les amis des grandes causes humanitaires, d'autant plus proches de la misère humaine qu'elle se trouve très loin d'eux, se retrouvaient bec cloué. Tous les m'as-tu-vu, beaux parleurs et bavards s'étaient mis en vacances universitaires. La grande peur des classes dirigeantes et de leurs valets, les prétendues élites intellectuelles...

Il aura fallu plus de douze longues nuits pour qu'enfin un homme se lève et ait le courage d'appeler un chat un chat. Aussi bien eu égard aux mesures à caractère politique qu'aux mesures à coloration sociale qu'il annonce, sans aucun doute à son insu, Dominique de Villepin proclame la vérité, nommément celle-ci, hégélienne, que « *L'esclave est la vérité du maître.* » En effet, quoi qu'on en pense, le discours tenu par le Premier ministre Dominique de Villepin lundi 7 novembre aura décisivement contribué à objectiver ce grand charivari en conférant une vraie dignité au cri qui secoue la France ces derniers jours en lui donnant la dimension d'un *événement politique considérable*.

ZONES FRANCHES URBAINES

Sans savoir vraiment ce qu'il disait, on entendit récemment un juge du parquet du tribunal de Bobigny déclarer : « Nous sommes dans une situation proche de la jungle dont ce département est victime depuis des jours. »³ A une réserve près (« depuis des jours »), ce juge ne croyait pas si bien dire. Ordinairement, la loi de la jungle désigne « tout endroit, tout milieu humain où règne la loi des fauves, de la sélection naturelle » (*Petit Robert*), autrement dit, la loi du plus fort.

¹ S. Faubert, « La trouille », in *France Soir*, 8 novembre 2005.

² J.-M. Thénard, « Farce tragique », in *Libération*, 8 novembre 2005.

³ D. Simonnot, « Les présumés émeutiers condamnés à la chaîne », in *Libération*, 8 novembre 2005.

Prenons un exemple parmi cent possibles. Ce n'est sans doute pas sans ironie qu'Alain Juppé, alors Premier ministre, promulgua en 1997 une loi dite de « redynamisation urbaine » en créant des *zones franches urbaines* (ZFU). Celle-ci comprenait trois volets principaux : *exonération* d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés dans une limite annuelle de 400 000 francs ; *exonération* de plein droit de la taxe professionnelle au profit des entreprises de moins de 50 salariés ; *exonération* de taxe foncière des locaux professionnels situés sur le territoire de la ZFU. A l'époque, *L'Humanité* écrivait à propos de la Corse devenue zone franche : « Les patrons, qui cumulent, depuis Raffarin ces dispositions avec le crédit d'impôt pour investissement, ont avoué que leur chiffre d'affaires avait augmenté en moyenne de 30 %, pour un score de 14 % du PIB insulaire [...] grâce aux effets des mesures d'allègements de charges de la zone franche. »⁴

Ainsi, non seulement le gouvernement d'alors accentuait encore une fois l'injustice fiscale, mais il créait ce que l'on pourrait nommer de nouveaux espaces de libertés dans lesquels chacun – chef d'entreprise – pouvait s'engouffrer ; ce fut la ruée vers l'or. Chacun, chef d'entreprise, s'exonérant de se soumettre à la loi commune, s'installait dans une zone de non-droit légalisé. En même temps, cette loi contribuait essentiellement à continuer à détruire le droit du travail, le droit social, le droit syndical... Cette loi déliait les liens qui faisaient obligation aux uns et aux autres de se soumettre à la loi commune. Elle contraignait donc chacun, dont plus une loi n'assurait l'intégrité, à vivre dans ces nouveaux espaces de liberté. Perdant toute sécurité, chacun était contraint à recouvrer sa liberté. Cette loi, donnant un statut juridique de légalité à l'illégitimité, légalisait « la loi de la jungle ». Le pacte de la communauté rompu unilatéralement, qui pouvait et devait encore s'y soumettre ? En toute rigueur, il est absolument impossible de se conformer à une loi qui n'existe plus.

Car « la vie en commun [n'est] possible que lorsqu'une pluralité parvient à former un groupement plus puissant que ne l'est lui-même chacun de ses membres, et à maintenir une forte cohésion en face de tout individu en particulier. La puissance de cette communauté en tant que 'Droit' s'oppose à celle de l'individu, flétrie du nom de force brutale. En opérant cette substitution de la puissance collective à la force individuelle, la civilisation fait un pas décisif. Son caractère essentiel réside en ceci que les membres de la communauté limitent leurs possibilités de plaisir alors que l'individu isolé ignorait toute restriction de ce genre. Ainsi donc, la prochaine exigence culturelle est celle de la 'justice', soit l'assurance que l'ordre légal désormais établi ne sera jamais violé au profit d'un seul. [...] Le résultat final doit être l'édification d'un droit auquel tous – ou du moins tous les membres susceptibles d'adhérer à la communauté – aient contribué en sacrifiant leurs impulsions instinctives personnelles, et qui d'autre part ne laisse aucun d'eux devenir la victime de la force brutale. »⁵

On n'en finirait plus d'égrener la liste des truands du patronat, racailles de la politique, bandes de la finance, bandes organisées et tous leurs sbires appointés qui se sont arrogé le droit de piller l'argent public pour leur propre plaisir alors qu'ils en étaient comptables. Et, par un singulier renversement des causes et des effets, ce sont les mêmes qui, après avoir jeté tout le monde des pauvres dans la jungle des villes qu'ils ont fabriquée pour assouvir leur seule soif d'or, leur seul profit, leurs seuls plaisirs, jusqu'à leur ôter le pain, le droit de vivre, le droit de travailler..., s'étonnent et sont pris d'effroi que ce monde des pauvres soit pris du même syndrome de folie furieuse ? Aussi violents soient-ils, ils ne font que montrer en miroir de façon atténuée, l'arrogance et la monstruosité des puissants.

⁴ D.B., « Juppé : des promesses aux patrons », in *L'Humanité*, 5 juillet 2003.

⁵ S. Freud, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1971, p.44-45, traduction de Ch. et J. Odier.

UN VENT DE FOLIE

Quel que soit le nom dont on pare les feux qui éclairent le ciel de ces nuits de novembre, violences urbaines, situation de guerre, vandalisme, crise des banlieues, guerre civile, très grave malaise social, etc. ; quel que soit le nom dont on habille les acteurs de cet événement, jeunes révoltés, racaille, émeutiers, jeunes issus de l'immigration, sauvages, ordre des bandes, jeunes des quartiers sensibles, laissés-pour-compte, casseurs, etc. ; il n'en demeure pas moins vrai qu'ils sont désormais, dans des conditions tout à fait spécifiques, qu'on le veuille ou non, les acteurs politiques majeurs du présent et de l'avenir. Dans un grand fracas, ce moment marque à la fois la fin d'une époque et le début d'une ère nouvelle. Certes, si l'on s'en tient aux formes de luttes présentes, cette appréciation pourra paraître scandaleuse tant elle contredit toute une tradition syndicale ou politique. Or, nous sommes obligés de constater que ces formes de luttes traditionnelles ont fait faillite. Cette faillite est si considérable, si massive, si réhabilitaire qu'elle oblige à tout recommencer depuis le début. Les nouvelles générations ne bénéficient d'aucune sorte d'héritage, sinon celui de l'échec de leurs aînés. Et pourtant, à lire les inquiétudes des dirigeants des pays de la Sainte-Alliance européenne craignant l'effet de contagion, il est difficile d'imaginer qu'un tel déchaînement de forces ait pu se produire ailleurs que dans ce pays qui fut celui des jacqueries et de la Révolution française. Il en est même l'héritier direct. Il sera facile, trop facile, à tous ceux qui ont transformé la France en désert politique et en désert culturel de ne pas vouloir discerner le sens profondément politique de ces nuits de novembre. Les mêmes puristes pourront toujours dire : « Mais quoi, où sont les mots d'ordre ? où sont les représentants de ce mouvement ? où sont les chefs ? » Nous savons qu'ils ont peur. Cela suffit. Désormais, la jeunesse est entrée dans l'histoire par la seule porte laissée entrouverte.

Maintenant, si l'on considère les conditions réelles et concrètes de la lutte politique, alors on peut raisonnablement considérer cet *événement* comme la plus pure expression de la lutte des classes au moment où toute conscience de classe fait défaut ; par exemple, dans le meilleur des cas les ci-devant révolutionnaires ne sont plus que des bureaucrates soldés... Ce mouvement semble contredire toute rationalité, cependant nous dirons qu'il est plutôt l'effet d'une destruction préalable de toute pensée rationnelle ; par exemple, nous vivons une époque d'effondrement de la parole, de dégénérescence de l'instruction... Cette persévérance dans la destruction peut bien décourager tout effort de compréhension empathique, pourtant elle n'est que la réponse défensive, éperdue, à la rage destructrice du capitalisme ; par exemple, destruction des emplois et des métiers, course folle à l'argent, corruption généralisée... Mais il y a plus encore. Le caractère principal de cet événement politique majeur porte la marque de la folie, voire, dans ses formes exacerbées, celle d'une folie criminelle, c'en est même le caractère le plus déconcertant. Mais cette folie est programmée par des scientifiques fous. Hantés par un délire de toute-puissance, des apprentis sorciers ont décidé de s'en prendre à l'un des fondements de l'humanité, la différence sexuelle (fabrication de bébés de synthèse, marché chirurgical du changement de sexe, nouvelle législation du droit civil pour les couples homosexuels...). Il y a plus de vingt ans, à ce propos, Pierre Legendre écrivait : « Des opérations sociales meurtrières d'un genre nouveau [...] font leur apparition en ouvrant de plus en plus grandes les portes de la folie, en rendant de plus en plus scabreuse l'entrée dans la parole. On ne touche pas inconsidérément à la logique du désir. »⁶ Ne serait-il pas urgent de méditer cette remarque de Freud : lorsqu'il manie le transfert, « le psychanalyste sait bien

⁶ P. Legendre, *L'empire de la vérité, Introduction aux espaces dogmatiques industriels, Leçons II*, Paris, Fayard, p.97, 1983.

qu'il manipule les matières les plus explosives.»⁷ L'explosion est là, il faut donc l'affronter pour ce qu'elle est en réalité.

Quel est le fond de cette grande affaire politique ? L'accusé principal du *Livre noir de la psychanalyse*⁸ écrivait : «... quand une civilisation n'a pas dépassé le stade où la satisfaction d'une partie de ses participants a pour condition l'oppression des autres, peut-être de la majorité, ce qui est le cas de toutes les civilisations actuelles, il est compréhensible qu'au cœur des opprimés grandisse une hostilité intense contre la civilisation rendue possible par leur labeur mais aux ressources de laquelle ils ont une trop faible part. On ne peut s'attendre à trouver une interdiction des interdictions culturelles chez ces opprimés ; ils sont bien plutôt prêts à ne pas reconnaître ces interdictions, ils tendent à détruire la civilisation elle-même, voire à nier éventuellement les bases sur lesquelles elle repose. Ces classes sont si manifestement hostiles à la culture que l'hostilité latente des classes sociales mieux partagées est par comparaison passée inaperçue. Inutile de dire qu'une civilisation qui laisse insatisfaits un aussi grand nombre de ses participants et les conduit à la rébellion n'a aucune perspective de se maintenir et ne le mérite pas.»⁹

DOMINIQUE DE VILLEPIN LÂCHE DU LEST

Considérons les mesures sociales annoncées par le Premier ministre. Pris par la peur, après un moment où l'hésitation et le calcul froid se le disputaient, le gouvernement n'eut pas d'autre choix que de lâcher du lest. « Nous allons restaurer les contributions pour les associations dans les quartiers », déclarait Dominique de Villepin. D'autres mesures d'urgence furent annoncées, de telle sorte qu'on crût qu'il y en avait beaucoup. Toujours est-il qu'il aura fallu casser quelque 10 000 voitures pour que le gouvernement entende quelque chose qu'une tradition syndicale appelle *revendication*. À cet égard, nous repérons un phénomène tout à fait nouveau.

2003. Pour mieux comprendre ce dont il s'agit, il faut remonter à la fin du printemps 2003. Le mouvement syndical entendait défendre des acquis historiques en matière de maintien des droits à la retraite. Des semaines durant, des millions de salariés manifestèrent dans les rues des villes de France. Rien n'y fit. Jean-Pierre Raffarin, alors Premier ministre, s'entêta avec succès dans son « sauvetage » des retraites. Ce sauvetage correspondait exactement à une atteinte à la vie. Il est vrai qu'il bénéficia de soutiens syndicaux inespérés, le premier, celui de Chérèque de la CFDT qui fut plus royaliste que le roi ; le second fut le fait de divisions et d'hésitations calculées de dirigeants syndicaux de FO et de la CGT. Si bien qu'à la fin, M. Raffarin remercia chaleureusement les dirigeants syndicaux, notamment ceux de la CGT, pour leur « grand esprit de responsabilité ». Glissant sur cette pente duce de la démission, il était clair que le mouvement s'accélérait.

La preuve par 2005. Nous apprenions récemment que sept organisations syndicales, la FSU, la CGT, la CFDT, FO, l'UNSA, la CGC, la CFTC... ont décidé de siéger au sein du conseil d'administration de l'ERAPF (retraite additionnelle de la fonction publique), autrement dit, de participer à la gestion des fonds de pension des fonctionnaires. On achève ainsi, ou peu s'en faut, le démantèlement des retraites par répartition mises en place à la Libération. Même si

⁷ S. Freud, « Observations sur l'amour de transfert », in *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1975, p.130, traduction d'Anne Berman.

⁸ C. Meyer, *Le livre noir de la psychanalyse*, Paris, Editions les Arènes, 2005.

⁹ S. Freud, *L'avenir d'une illusion*, Paris, PUF, 1971, p.18, traduction de Marie Bonaparte.

cette participation est assortie de précautions oratoires en déclarant « ne cautionner aucune politique de placements dont l'objectif serait la recherche d'un rendement financier ignorant les dégâts sociaux causés par de telles orientations, comme le met encore en évidence l'actualité », toutes les dérives spéculatives sur les retraites des fonctionnaires sont désormais possibles.

Cette défaite retentissante de la défense des retraites sonna le glas d'une certaine forme d'action syndicale. Bien plus, elle condamnait historiquement cette forme de lutte syndicale, voire la forme même de l'organisation syndicale. Quelles que soient ses limites, et elles sont sévères, le mouvement de début novembre 2005 montre une nouvelle voie possible, celle du couteau. N'est-ce pas Eric Hobsbawm qui écrivait : « Le XXI^e siècle sera le siècle de la violence » ?

UN CONSENSUS INCROYABLE

Effet de la grande peur. De tous côtés, on en appelle à la restauration « de l'ordre républicain », à celle « de la paix dans les quartiers », à « la défense de la loi républicaine », à un « sursaut républicain », au « rétablissement de l'ordre », à « l'esprit de responsabilité », au « retour à la normale »... En français : « Laissez-nous continuer à faire nos affaires ! »

La principale mesure politique présentée par le Premier ministre consiste à mettre en œuvre les dispositions de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 qui instituait l'état d'urgence en Algérie, alors française, en proie aux troubles indépendantistes, « un choix qui témoigne que Dominique de Villepin n'a pas encore les nerfs d'un homme d'Etat »¹⁰, écrit Jean-Marie Colombani dans l'éditorial du *Monde*. Nous considérons, bien au contraire qu'au-delà des difficultés que sa mise en œuvre concrète ne manquera pas de faire apparaître, le Premier ministre a su trouver un angle d'attaque imparable parce que très largement consensuel. Et ceci ne constitue pas le moindre des avantages de cette mesure. Le ministre de l'Intérieur déclarait que « Les difficultés relatives aux banlieues constituent un problème qui [...] n'entre pas dans un clivage gauche-droite. »¹¹

Comment le parti socialiste, auteur de la loi de 1955, pourrait-il la critiquer ? Rappelons que les mesures qu'elle contient ont été utilisées dès 1956 par Guy Mollet puis par Maurice Papon en 1961 avant de l'être en janvier 1985 par François Mitterrand en Nouvelle Calédonie. N'est-ce pas François Hollande qui déclare : « Nous serons vigilants sur l'application de cette mesure, qui ne peut être qu'exceptionnelle, limitée dans le temps et dans l'espace... »¹² ? Comment le Front national qui l'appelait de ses vœux – « Couvre-feu et instauration de l'état d'urgence ont été réclamés par Philippe de Villiers et Marine Le Pen dès la semaine dernière... »¹³ – pourrait-il se dérober ? Même les fossoyeurs de la lutte des classes s'échinent à créer les contours d'une fausse opposition : « ... un front commun semblait se dessiner chez les syndicats, le PCF et le PS, entre critique de l'action gouvernementale et tentative d'échapper à la surenchère. »¹⁴ *Le Figaro* ne s'y est pas trompé en titrant : « La gauche gênée aux entournures »¹⁵.

¹⁰ J.-M. Colombani, « Fébrilité », in *Le Monde*, 9 novembre 2005.

¹¹ Déclaration de Nicolas Sarkozy du 7 novembre 2005.

¹² « Le PS n'est pas hostile à une mesure limitée », in *Le Monde*, 9 novembre 2005.

¹³ C. Chombeau, « Le Front national et Philippe de Villiers comptent sur un afflux d'adhésions », in *Le Monde*, 9 novembre 2005.

¹⁴ S.P., « Gauche et syndicats essaient de ne pas attiser le feu », in *France soir*, 8 novembre 2005.

¹⁵ M. Lévy, R. Geiler, « La gauche gênée aux entournures », in *Le Figaro*, 8 novembre 2005.

En même temps, l'avantage marqué creuse le contenu de son inconvénient car, au lieu de contribuer à détendre l'atmosphère, cette mesure ne peut que concourir, à terme, à la figer davantage ; tout se passe comme si le gouvernement ne comprenait rien et voulait verser de l'huile sur le feu. Est-ce une illustration du dernier exploit de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations ? Par cet appel à ce texte indigne d'une indigne époque coloniale, le gouvernement vient de rappeler aux Indigènes de la République qu'ils sont des étrangers dans la cité et doivent être traités comme tels, comme leur père le furent il y a cinquante ans. Rien de nouveau sous le soleil de France. L'Afrique étend sa corne jusqu'au nord de Paris. Mais il y a plus. Cette mesure politique a aussi une dimension symbolique. Elle marque une double filiation, celle des dirigeants de la droite d'aujourd'hui et de la gauche d'hier, celle aussi des colonisés d'hier et des immigrés d'aujourd'hui. Les damnés de la terre restent les damnés de la terre. On le leur fait savoir avec l'élégance et la fraternité habituelles.

DROGUE ET SUICIDE

« Nous sommes en train de perdre nos enfants. En Amérique et dans le monde, c'est eux qui sont fauchés par la violence urbaine, la drogue, la misère, la guerre. Nos enfants meurent et nous laissons faire. »¹⁶ Avec 1 000 décès par an, le suicide est, derrière les accidents de la route, la seconde cause de mortalité chez les adolescents. On compte environ un décès pour 80 tentatives...

L'an dernier, le ministre François Fillon avait choisi de faire sa prérentrée au lycée Jacques Brel de La Courneuve situé dans le département de la Seine-Saint-Denis, département sinistré. Il y évoquait la situation dramatique dans laquelle se trouve le département et les conditions très difficiles dans lesquelles les professeurs continuent à exercer leur métier : « Plus qu'ailleurs, les difficultés et les blocages de notre société se répercutent sur votre établissement. Face au délitement social, face à la violence, face à l'absence de repères qui caractérise certaines familles, face aux enjeux de l'intégration, vous êtes, en quelque sorte, plus que d'autres, en mission. [...] Encadrer, éduquer, socialiser au quotidien : l'affaire de tous ! Cette devise que vous vous êtes choisie, résonne comme un superbe mot d'ordre ! »¹⁷

Certes, il ne savait pas et ne pouvait pas savoir qu'en se rendant à La Courneuve, il anticipait un événement extraordinaire qui cependant passa curieusement inaperçu. En effet, il déclarait, et je ne pense pas qu'il s'agissait d'une litote : « Il reste que nous devons rester très vigilants devant les nombreuses formes de *divertissement* qui peuvent détourner les adolescents des belles-lettres. »¹⁸ Pendant qu'il déjeunait avec les professeurs du lycée Jacques Brel, un transport s'acheminait en direction de La Courneuve. Le 8 septembre, 9h58, une dépêche d'agence (AP) tombait : « Saisie de 4,5 tonnes de cannabis près de Paris. Près de quatre tonnes et demie de résine de cannabis ont été saisies mardi soir à La Courneuve en banlieue parisienne, at-on appris mercredi de source policière. Dix suspects, âgés de 30 à 60 ans, ont été placés en garde à vue dans les locaux de la brigade des stupéfiants. La marchandise, qui aurait transité par l'Espagne, a été découverte dans des cartons empilés dans la remorque d'un 40 tonnes censé transporter des vêtements. » L'arrivée de toute cette drogue

¹⁶ R. Banks, *De beaux lendemains*, Paris, Acte Sud, 1994, traduction de C. Le Bœuf, cité in P. Legendre, *Dieu au miroir, Etude sur l'institution des images, Leçons III*, Paris, Fayard, 1994, p.283.

¹⁷ Discours du ministre de l'Éducation nationale.

¹⁸ N. Diat, « François Fillon à l'école du Grand Meaulnes », in *Le Figaro*, samedi 11 septembre 2004.

à ce moment peut être considérée comme celle du nouveau *matériel pédagogique de divertissement*.

On aurait raisonnablement pu s'attendre à ce que, face à l'énormité de l'événement, la communauté des journalistes saisisse la conjonction de sa visite et celle de la mortelle livraison dans le département de la Seine-Saint-Denis au moment de la rentrée des classes. Il n'en fut rien. Les mêmes auraient pu s'interroger sur la destination de cette cargaison et tirer la modeste conclusion qu'elle n'était destinée ni à nourrir les poissons rouges ou les lapins du canton ni destinée à la décoration des éclairs au chocolat ou des religieuses au café. Il n'en fut rien. L'exploit des policiers aurait pu être honoré à sa hauteur. Il n'en fut rien. Et pourtant, c'était « une belle prise et l'une des plus grosses enregistrées en France depuis dix ans, orchestrée par les enquêteurs de la brigade parisienne des stupéfiants [...] 155 cartons de 30 kilos chacun »¹⁹. Et pourtant, cela représente un paquet de fric ! « Au tarif de 1800 euros le kilo chez les semi-grossistes, la valeur marchande de la cargaison saisie est estimée à 8,5 millions d'euros. Sa valeur marchande atteindrait les 25 millions au détail. »²⁰ Mais les plumes se figèrent, les objectifs se brouillèrent, les caméras s'obscurcirent. Les champions olympiques de la citoyenneté, les prêcheurs de chapelets de vertus, les apôtres de la restauration des valeurs s'éclipsèrent. Et pourtant, quatre tonnes et demi de cannabis, ce n'est pas rien ! Aujourd'hui, dans *Libération*, Jean-Michel Thénard ose écrire : « ... la fracture sociale s'est à ce point élargie que cohabitent aux portes des grandes villes deux mondes : l'un ghettoïsé tenté par l'autodestruction, l'autre effrayé qui peine à réaliser l'ampleur de la rupture. »²¹ « L'immense oubli des autres », disait Victor Hugo.

Lorsqu'on sait que le cannabis se dose comme le poivre dans la salade, par once, dixième de gramme, on doit compter 4 500 000 grammes pour avoir une idée approximative de la quantité de joints qui peuvent être roulés, soit environ 12 millions. A peine plus que la population scolaire. « Cette saisie montre l'ampleur du désastre, commente un policier de Seine-Saint-Denis. Pour un camion arrêté, combien passent ? »²² *Le Figaro* ajoutait : « Pourtant les spécialistes savent que cette période de disette ne sera que temporaire et que de nouveaux convois sont peut-être déjà en route. »²³ Admettons que, par hypothèse, la police, malgré ses efforts, intercepte 10 % du cannabis à destination de La Courneuve. Il faut donc convenir que, bon an mal an, 45 tonnes sont déchargées ici ou là dans des entrepôts de La Courneuve ou d'Aubervilliers, de Pantin ou de Saint-Ouen...

Admettons que, par hypothèse, cette cargaison de rêves ait été réservée en priorité à la population de la Seine-Saint-Denis. « Les policiers n'excluent pas que les malfaiteurs s'apprêtaient à écouler la drogue dans les cités de Seine-Saint-Denis et peut-être du Val-d'Oise. Les dealers de la banlieue nord attendaient avec impatience l'arrivée de ce chargement marocain. Sa confiscation provoque depuis hier une réelle pénurie dans les quartiers sensibles. » Autant dire qu'elle atteint la population scolaire de plein fouet. Admettons encore que cette consommation soit également répartie (égalité des chances ?) entre chômeurs et fumeurs occasionnels, jeunes chômeurs de la Seine-Saint-Denis (15-25 ans) et élèves des collèges et lycées (13-19 ans). La population scolaire de la Seine-Saint-Denis

¹⁹ C. Sterl, « La Courneuve. Les 4,5 tonnes de cannabis venaient du Maroc », in *Le Parisien*, jeudi 9 septembre 2004.

²⁰ C. Cornevin, « Plus de quatre tonnes de cannabis saisies à La Courneuve », in *Le Figaro* Jeudi 9 septembre 2004.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ C. Cornevin, « Plus de quatre tonnes de cannabis saisies à La Courneuve », in *Le Figaro* Jeudi 9 septembre 2004.

(collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technique) compte 117 000 élèves. Un simple calcul montre que si seulement 10 % des élèves consomment leur vie au cannabis (estimation basse), on obtient (1 500 000 grammes : 11 700 = 128 grammes). Si mes conjectures ont quelque pertinence (c'est-à-dire, renseignement pris), un bon consommateur de cannabis consomme environ 7 grammes par semaine. Allez, en comptant large, au terme de trois semaines, il faut se réapprovisionner ! Et les camions roulaient, roulaient... Et les jeunes mouraient, mouraient.

On conviendra, dans les circonstances, qu'il est préférable de casser une voiture que de se suicider. Casser des voitures ? Compter les voitures cassées ? Mais pourquoi donc ? Autodéfense ? 25 % des morts sur les routes sont des jeunes de 18 à 25 ans... Le grand ministère de l'Éducation nationale pourra réfléchir à ceci. Dans son souci de détruire l'instruction et de promouvoir la transdisciplinarité éducative, il a promulgué un décret dit de l'enseignement des règles de sécurité routière (décret 93-204 du 12 février 1993). Quelques années plus tard «Les pouvoirs publics et les banques réfléchiss[ai]ent à la mise en place d'un livret bancaire réservé aux jeunes pour les aider à payer leur permis de conduire.»²⁴ Nous proposerons l'hypothèse raisonnable suivante : et si, en cassant des centaines de voitures par jour pendant deux semaines, les jeunes disaient quelque chose au grand ministère de l'Éducation nationale ? Quelque chose qu'Alphonse Allais pointait comme suit : « On n'est jamais trahi que par les chiens. »

AUTO ET ECOLE ?

Du ministère aux banques, des syndicats aux grandes entreprises, des partis politiques aux associations de parents, depuis des décennies, on s'accorde à développer les thèmes lancinants de la réussite scolaire, de l'égalité des chances, de l'intégration dans un Etat de droit, telle est la base idéologique du consensus scolaire. Mais sa base objective, sa base réelle est l'argent. Le grand tournant des années quatre-vingt a consisté à transformer chaque élève en pompe à fric pour la plus grande joie des banques...

A tous ceux qui, comme le Premier ministre, en appellent à un « retour à la normale », nous rappellerons ceci : le 13 décembre 2000, *Le Monde* titrait : « Île-de-France : les preuves de la corruption », et il ajoutait : « De 1990 à 1995, le RPR, le PR et le PS se sont entendus pour se financer avec l'argent de l'énorme marché des lycées d'Île-de-France. Cette entente droite et gauche est postérieure aux premières lois de financement des partis. » Quant au *Figaro*, il faisait le récit de l'affaire des lycées de l'Île-de-France : « La vraie histoire de l'enquête qui fait peur aux politiques ». Opposition de façade, accord sur le fond. La plupart des partis politiques s'étaient entendus comme larrons en foire pour se partager quelque 200 millions d'euros dus aux élèves de l'Île-de-France. On annonçait un procès historique, le procès du siècle... Nous dûmes attendre sept longues années d'instruction avant que le procès *historique* n'ait lieu. *Le Figaro* titrait : « Corruption. Le procès du financement politique occulte entre 1989 et 1997 s'est ouvert hier devant le tribunal correctionnel de Paris. Marchés publics : l'heure du lever de rideau. »²⁵

Après un lever de rideau en fanfare, les journalistes devinrent d'une timidité digne de midinettes. Cette pièce ne contient aucun acte, les journalistes avaient tous déserté le prétoire ; et pourtant, cette affaire était « Une des plus grandes affaires politico-financières des années

²⁴ O. Aubry, « Vers un livret d'épargne pour le permis de conduire », in *Le Parisien*, 6 décembre 2004.

²⁵ S. Durand-Souffland, « Marchés publics : l'heure du lever de rideau », in *Le Figaro*, 22 mars 2005.

1990 »²⁶. Nous dûmes attendre l'épilogue pour en savoir plus. C'est tout juste si l'on rappela qu'« Un seul – grand – absent à ce procès et dans le jugement : Jacques Chirac, dont l'ombre a constamment plané sur les quatre mois de débat. Maire de Paris et président du RPR à l'époque des faits, il ne pouvait pas ignorer ce système, ce que l'accusation a relevé en soulignant que Michel Roussin, alors directeur de cabinet à la mairie de Paris, s'était censuré en ne mettant pas en cause son patron de l'époque. Jacques Chirac est au moins jusqu'en 2007 protégé par le bouclier que représente son immunité présidentielle. »²⁷

« Michel Roussin, ancien bras droit de Jacques Chirac à la mairie de Paris et à Matignon, a été condamné, mercredi 26 octobre, à quatre ans de prison avec sursis, 50 000 euros d'amende et cinq ans de privation des droits civiques dans l'affaire des marchés publics d'Ile-de-France. [...] Guy Drut, champion olympique du 110 mètres haies en 1976 et ministre des sports entre 1995 et 1997, a été condamné à quinze mois de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende. [...] Contre l'avis du parquet, Gérard Longuet ancien ministre de l'industrie (1993-1994), a été relaxé. [...]... »²⁸ Nous dirons que le tribunal fut clément comme il l'est avec les puissants.

Ces derniers jours, « Les présumés émeutiers sont condamnés à la chaîne. Jugés en comparution immédiate, leur dossier est souvent bâclé. [...] En comparution immédiate, habituellement, la procédure est déjà ultrarapide, là elle est expéditive. »²⁹ *Le Parisien* indiquait que « Depuis le début des émeutes, il a été prononcé 106 condamnations à de la prison ferme. [...] Du côté du ministère de la Justice, les consignes sont très clairement à la fermeté. »³⁰ *Libération* ajoutait : « Du côté du parquet, le langage est guerrier. »³¹ Nous dirons que les tribunaux furent impitoyables comme ils le sont avec les pauvres.

Les élèves ne manqueront pas de mettre ces forfaits en balance, ils ne manqueront pas de mettre ces jugements en balance... Car on n'empêche pas plus la mer de revenir au rivage que les hommes de penser. À l'Education nationale, chaque année est marquée par des grèves que ce grand ministère s'applique à décourager. Celles-ci trahissent un désespoir qui est aussi un signe d'alarme. Le feu couve. Un jour ou l'autre, si rien n'est fait, il faudra payer l'addition. Elle sera lourde. Il y a cinq ans, dans un essai consacré à la gestion des stocks lycéens, je présentais « quelques-unes des prouesses techniques réalisées par des technocrates emportés par leur désir d'une folle tentative de maîtrise gestionnaire de la jeunesse, gigantesque entreprise de déstructuration psychique, l'institution scolaire est devenue une machine folle à rendre les jeunes fous. »³² Cela n'empêchera pas des millions d'élèves de continuer à se demander, mais dans des conditions nouvelles, si *une civilisation qui laisse insatisfaits un aussi grand nombre de ses participants et les conduit à la rébellion perspective de se maintenir et le mérite.* »

Gilbert Molinier
Professeur de philosophie
Paris, le 9 novembre 2005

²⁶ F. Tassel, « Michel Giraud, Michel Roussin, Louise-Yvonne Casetta, Guy Drut... : jugés coupables », in *Libération*, 26 octobre 2005.

²⁷ F. Tassel, *Ibid.*

²⁸ « Procès des marchés publics : Michel Roussin condamné à 4 ans de prison avec sursis », in *Le Monde*, 26 octobre 2005.

²⁹ D. Simonnot, « Les présumés émeutiers condamnés à la chaîne », in *Libération*, 8 novembre 2005.

³⁰ N. Terrier, « Les tribunaux sont débordés », in *Le Parisien*, 9 novembre 2005.

³¹ D. Simonnot, « Les présumés émeutiers condamnés à la chaîne », in *Libération*, 8 novembre 2005.

³² G. Molinier, *La gestion des stocks lycéens, Idéologies, pratiques scolaires et interdit de penser*, Paris, L'Harmattan, 2000.